



SECTION

DOUBS

SECTION du Doubs
**CTL « Suppressions d'emplois »
du 31 janvier 2022
(reconvocation)
Compte rendu**

Besançon, le 31 janvier 2022

**CTL « Suppressions d'emplois et Ponts naturels 2022
en visioconférence et en présentiel »**

Cafouillage et larsens à tous les étages !!

Ce matin a eu lieu en seconde convocation, le CTL initialement prévu le 19 janvier 2022 et repoussé pour absence de quorum.

Après un début chaotique dû à un manque d'anticipation de la part de la Direction locale dans son organisation et sa préparation celui-ci s'est déroulé tant bien que mal dans les coupures et larsens !!!!!

Une déclaration liminaire a été lue par nos soins.

1 : Gestion de la situation des emplois à la DDFIP 25 des chiffres en trompe l'oeil !!

La Direction a annoncé la création pour 2022 de 28 emplois dans notre département grâce à la création du Pôle National de Contrôle à Distance (30 emplois créés) et l'arrivée de 10 agents au Service Liaison Rémunération dans le cadre de la relocalisation des services franciliens. Le nombre d'emplois dans notre Direction passerait donc de 626 à 654 agents.

Ensuite elle a détaillé les suppressions d'emplois prévues au PLF 2022

- 1 agent de catégorie C technique à la cité administrative de Sarrail
- 1 agent de catégorie B dans l'EDR,
- 1 agent de catégorie B à Levier (poste vacant)
- 1 agent de catégorie B au SIP de Pontarlier (poste vacant)
- 1 agent de catégorie A aux Domaines (antenne de Montbéliard)
- 5 agents IDIV CN. Issus de la suppression des trésoreries et la création des SGC.

Les élus FO-DGFIP considèrent qu'en partant d'une situation en déficit chronique (sans compter les arrêts maladie) de 45,5 agents au 1^{er} décembre 2021 (-16,5 C, - 19 B, -5 A

et – 5 A+) et en y ajoutant les 10 suppressions d'emplois 2022 cette situation devient catastrophique pour tous les services.

Au total pour notre syndicat : $45,5+10=55,5$ en moins et non +28 cherchez l'erreur !!!!!

Les arrivées annoncées ne permettront pas de pallier à ce manquement puisqu'elles concernent la création de nouveaux services.

Devant ces difficultés, la Direction Locale a pris la décision de déshabiller certains des services en tension (SIE, Trésorerie, Direction...) pour procéder à la création de postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) qui peut être ne seront pas pourvus à terme par des emplois statutaires.

Suite à la mise en place de ces nouveaux services (PNCD et SLR) notre crainte réside dans le fait qu'un certain nombre d'agents de notre Direction demandent ces emplois pour des raisons louables et compréhensibles. Ces mouvements conduiraient de facto à mettre davantage en difficulté les services existants. En effet rien ne garantit que le prochain mouvement de mutation comble ces départs d'agents.

En ce qui concerne les services en Direction à partir du 1^{er} septembre 2022 ou 1^{er} janvier 2023, un nouveau service de dépense concernant le bloc 2 (agriculture et écologie) est créé par le redéploiement des agents du SFACT sur un CGF mis en place pour l'occasion (transfert de 5 à 7 agents de la DRAAF (direction de l'agriculture et de la forêt)). Le 1^{er} septembre 2023 un nouveau service concernant le transfert de la gestion des taxes d'aménagements géré actuellement par la Direction des Territoires (DDT) sera créé au sein de la Direction. Trois collègues issus de cette Direction intégreront ce service le 1^{er} septembre 2023 (2 agents) et le 1^{er} septembre 2024 (1 agent). Que les choses soient claires. Il ne s'agit pas de création d'emplois mais uniquement d'un transfert de charges avec le personnel.

Notre syndicat a évoqué et condamné la suppression d'un poste d'adjoint à la Paierie Départementale dans le simple but de procéder à la création du poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) des Hôpitaux Vieux. Nous avons indiqué que ce poste était déjà en sous effectif (poste de cadre B non pourvu, départ en retraite et arrêt maladie prolongé) et avait subi deux déménagements contraints en moins de 3 ans. On a déjà connu mieux pour travailler sereinement !!!!!!!!!!!!!

Les organisations syndicales présentes FO-DGFIP 25 et Solidaires Finances Publiques 25 ont voté contre ce projet.

II Ponts Naturels 2022

Les ponts naturels proposés par la Direction étaient les suivants :

- vendredi 27 mai 2022,
- vendredi 15 juillet 2022,
- lundi 31 octobre 2022.

Vote unanime des deux organisations syndicales présentes

